



OFPC
Service de la formation professionnelle
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

N/réf. KPN/AdO
V/réf.

Genève, le 09 mars 2026

Commission de formation professionnelle du pôle Construction

Rapport d'activité

Année 2_1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Articles 78, 79, 80, 81 de la loi sur la formation professionnelle LFP C2 05;
- Articles 87, 88, 89, 90, 91, 92 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle RFP C2 05.01

II. Composition de la commission et parité

33 sièges composent la commission ; 11 pour la CCGAS (employées, employées) ; 11 pour l'UAPG (employeuses, employées) ; 11 pour le DIP

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 4 femmes et 24 hommes siègent dans la présente commission, dont 3 sièges CGAS et 1 Etat sont non pourvus. La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF n'est pas respectée. CGAS, UAPG et Etat n'ont pas été en mesure de proposer un nombre suffisant de femmes au sein de leurs représentations respectives.

III. Compétences de la commission

Les attributions de la commission sont les suivantes:

- a) s'assurer que les prestataires de la formation enseignent ou font enseigner la profession aux personnes en formation conformément aux ordonnances sur la formation;*
- b) contribuer à la surveillance et au développement de la qualité de la formation professionnelle;*
- c) proposer à l'office les experts et expertes aux examens;*
- d) proposer toute mesure sur l'organisation et la matière de l'enseignement professionnel dans les écoles d'enseignement professionnel;*

- e) *prendre connaissance de la conclusion des nouveaux contrats d'apprentissage, des dérogations accordées, des rapports de leurs membres et des résultats des examens intermédiaires et de fin d'apprentissage;*
- f) *proposer des mesures en vue de favoriser l'offre de formation dans sa diversité;*
- g) *informer périodiquement l'office sur les aptitudes exigées des personnes en formation pour l'exercice de leur profession;*
- h) *informer périodiquement l'office sur l'évolution du marché de l'emploi dans les domaines professionnels concernés;*
- i) *collaborer à la rédaction, à la mise à jour et au contrôle de l'application des moyens auxiliaires de formation;*
- j) *participer aux procédures de validation des acquis au sens de l'article 40 de la présente loi*

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 2 reprises, les 17 février et 13 octobre 2025 (président : M. Joao de Carvalho Figueiredo ; vice-président : M. Alejandro Baeza)

Six priorités stratégiques

- **Surveillance et qualité de la formation** : Formation continue des commissaires, déploiement des nouvelles ordonnances de formation (ORFOS) pour plusieurs métiers (Électricité 2026, Gypserie-peinture 2027, Planification en cours), et renforcement de la surveillance notamment pour les constructeurs de routes.
- **Amélioration de l'image des métiers** : Campagnes de communication (gypserie-peinture sur 3 ans), présence sur les réseaux sociaux, participation aux Villages des métiers, création de capsules vidéo par les ORTRAS, SwissSkills 2025 et Cité des Métiers l'Expo (25-30 novembre 2025).
- **Aide au recrutement** : Centralisation des places d'apprentissage par les associations (Carrelage, Ferblanterie), partenariat Bois-ForPro, 624 places offertes en 2025 (stabilité), recrutements en direct dont « spécial Construction » le 22 avril 2026.
- **Amélioration de la communication** : Renforcement des liens entre les trois lieux de formation (entreprise, école, CIE), particulièrement pour les métiers dont les cours sont dispensés hors canton.
- **Évaluation et ajustement de l'offre** : Mise en place de classes intercantionales pour petits effectifs, projet dual-mixte en ferblanterie, capacités d'accueil saturées en électricité, refonte de l'offre de préqualification pour mieux intégrer les jeunes au CFPC.
- **Amélioration du taux de réussite** : 82,2% de réussite aux procédures de qualification 2025 (82% dual, 86% plein temps). Actions ciblées : lutte contre l'absentéisme (gypserie-peinture), examens blancs (propreté), révision des barèmes (ferblanterie), analyse des échecs CVC nécessitant renforcement de la surveillance.

Faits saillants par commission spécifique

- **Électricité** : Capacité maximale atteinte. Nouvelles ORFOS 2026 avec tronc commun dual de 2 ans (dispositif genevois innovant depuis 2016).
- **Ferblanterie & Installation sanitaire** : Forte demande avec contrats conclus plus précocement. Fin de l'obligation de maîtrise fédérale pour former depuis octobre 2024.
- **Gypserie-peinture** : Lien constaté entre absentéisme et échecs. Constitution exceptionnelle d'une classe en plâtrerie suite à prospection active.
- **Propreté & Exploitation** : SwissSkills 2025 avec deux apprentis genevois. Journée portes ouvertes le 19 mars 2025. Difficulté principale : recrutement d'apprentis plutôt que places disponibles.

- **Planification** : Forte demande en architecture, faible en génie civil nécessitant actions de visibilité. Premiers examens fédéraux en 2028.

Enjeux et perspectives

- **Taux de rupture** : 9,9% en Construction (121 abandons) en baisse par rapport à 2023/2024 (10,4%).
- **EL&M** : Développement des stages professionnels et mobilité internationale (248 apprentis en 2024/25, dont seulement 2 projets en construction).
- **Renouvellement** : ¼ des conseillers en formation partiront en retraite dans les 5 ans. Recherche de nouveaux commissaires dans plusieurs secteurs.
- **Événements à venir** : Championnats romands (20-23 mars), Cité des Métiers l'Expo (25-30 novembre 2025), médaille d'argent aux SwissSkills 2025 (installateur sanitaire).

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le Service de la formation professionnelle, OFPC. Il effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances, convocations aux membres, prises des procès-verbaux, actions d'indemnisation des membres

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Séance du 17 février 2025, durée 2 heures : Fr. 2'510.--

Séance du 13 octobre 2025, durée 2 heures: Fr. 2'510.—

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

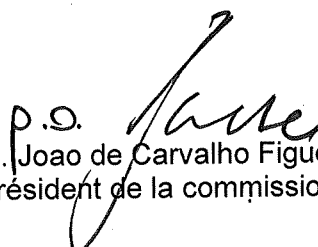
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.


M. Joao de Carvalho Figueiredo
Président de la commission